



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 979

Texte de la question

IUFM

M. le président. La parole est à Mme Dominique Orliac, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Dominique Orliac. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à qui je voudrais tout d'abord dire que l'université, on le sait, est délaissée depuis quinze ans de gouvernement de droite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. - Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) Il s'agit de lui rappeler, ainsi qu'à son collègue de l'éducation nationale, une notion qu'ils refusent tous deux d'assimiler, une notion plus que jamais menacée : la pédagogie, ou science de l'enseignement. Madame la ministre, la pédagogie s'apprend et s'enseigne aujourd'hui, mais certainement plus pour longtemps, au sein des instituts universitaires de formation des maîtres, ceux-là même que vous voulez supprimer malgré l'opposition massive des élèves et des personnels concernés. La nuit dernière, ils étaient encore des milliers à se mobiliser pour " la nuit nationale des IUFM ".

Depuis 1989, ces établissements assurent un maillage territorial équilibré dans le recrutement et la formation des maîtres, jusque et y compris dans les départements ruraux, comme celui du Lot dont je suis élue. Ils forment pendant deux ans les futurs enseignants des premier et second degrés. Recrutés à bac plus 3 et sur concours, ceux-ci acquièrent au sein des IUFM des méthodes et des outils pédagogiques indispensables à maîtriser avant de se retrouver seul face à une classe : un savoir théorique la première année, un savoir-faire professionnel la seconde.

Une fois de plus, vous appelez " réforme " une suppression - celle des IUFM - et " modernisation " un démantèlement, celui de notre système éducatif fondé sur le creuset républicain et l'ascenseur social. Car, dès 2010, les professeurs des écoles seraient recrutés au niveau du master 2, soit bac plus 5, et, après le concours, les candidats reçus pourraient être directement envoyés dans une classe. L'année basée sur l'alternance entre formation et pratiques de classe pourrait donc être supprimée ; tout au plus le nouvel enseignant serait-il éventuellement suivi par un tuteur.

M. Yves Censi. La question !

Mme Dominique Orliac. Pourtant, obtenir un diplôme spécialisé et réussir un concours n'offre aucune garantie en matière de pédagogie. Enseignant, c'est un métier, et un métier, ça s'apprend.

Pourquoi ne pas vous interroger enfin sur les véritables mesures à prendre pour améliorer l'apprentissage du métier d'enseignant ? Il faut maintenir et revaloriser les IUFM, et ainsi encourager les vocations de ceux pour qui la notion de pédagogie a encore un sens. Pourquoi ne pas prendre le temps de mettre en place, avec les professionnels, une véritable réflexion sur ce qui peut être fait en matière de recrutement, de formation professionnelle et d'irrigation des territoires ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame Orliac, le Président de la République a souhaité revaloriser la profession enseignante en recrutant désormais les professeurs des écoles et les professeurs du second degré au bout de cinq ans d'études, avec un diplôme de master. Nos futurs enseignants auront ainsi la chance d'avoir une meilleure formation, mais surtout de bénéficier d'une

revalorisation de leur carrière et de leur rémunération. Chacun de nos enfants aura la chance d'avoir des professeurs mieux formés. Et puis, surtout, je rappelle que telle est la norme dans tous les grands pays qui ont des systèmes d'éducation performants.

Vous savez que les IUFM ont été intégrés dans les universités depuis la loi de 2005. Cette intégration s'est poursuivie jusqu'à l'année dernière et est désormais achevée. C'est une réussite. Les IUFM sont associés à la définition et à la conception des nouveaux masters qui formeront nos futurs enseignants à partir de septembre prochain.

Je veux ici rassurer solennellement tous les députés présents :...

M. Renaud Muselier. C'est fait ! (*Sourires.*)

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. ...les antennes de proximité des IUFM continueront d'accueillir des étudiants parce que ceux-ci ont besoin d'une formation effectuée au plus près des territoires et au plus près des classes.

M. Renaud Muselier. Très bien !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Je sais que la réforme de la formation des maîtres demande une mobilisation très importante de l'ensemble de la communauté universitaire, et j'y suis sensible : je l'accompagnerai tout au long de cette année, et aussi l'année prochaine. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. Albert Facon. Alors ça ne va pas s'arranger !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Mon ambition, madame Orliac, c'est d'offrir aux jeunes enseignants une formation académique de très haute qualité, mais aussi des stages rémunérés, en position de responsabilité, pour apprendre les réalités de la classe. Tel est mon engagement et ma responsabilité : une meilleure formation au plus près des territoires, et au service de tous nos enfants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 979

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 février 2009